



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

## Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

**244 500** Etablissements

**7 530**  
GWh/an

### Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

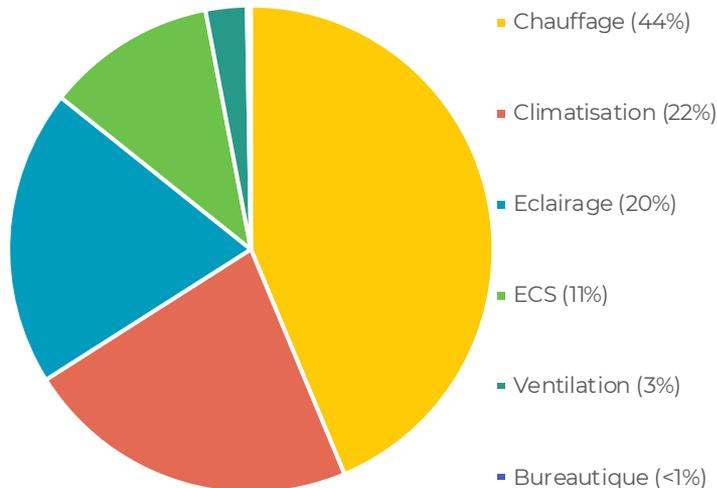
**31 000**  
KWh/an

### Consommation énergétique moyenne par établissement

**5 000 €**  
HT/an

### Facture énergétique moyenne par établissement

## Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 1. CHAUFFAGE : 44% de la consommation énergétique totale



- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
    - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
    - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
    - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés
- AUTRES**
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 15 degrés dans l'atelier, 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
  - Fermez la porte de votre commerce (obligation du plan de sobriété énergétique).
  - Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles». (Source : POUGET Consultants).

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
  - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources : ADEME et FranceRénov')
  - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.** (Sources : ADEME, POUGET Consultants)
  - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après 20 ans d'utilisation.** (Source : FranceRénov')
  - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

#### AUTRES

- Isoler thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source : CMA Ile de France)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente. (Source : ADEME)
- Isoler les locaux en vérifiant l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 2. CLIMATISATION : 22% de la consommation énergétique totale

#### Ecogestest

#### Equipements & Travaux

- Optimisez votre température de climatisation.** Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
  - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation. (Source : ADEME)
  - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
- Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
  - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage

#### AUTRES

- Raccordez votre bâtiment à un réseau de froid. (Source : ADEME)
- Installez des protections solaires type brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

#### AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de surventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (obligation du plan de sobriété énergétique).

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 3. ECLAIRAGE : 20% de la consommation énergétique totale



- **Nettoyez et dépoussiérez régulièrement vos ampoules et luminaires** afin de bénéficier du meilleur éclairage possible sur votre lieu de travail et de limiter l'utilisation d'éclairages d'appoint. (Source : ADEME)
  - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Eteignez les lumières lorsque les locaux sont inoccupés** durant la nuit ou sur vos plages de fermeture (vitres notamment), tout en vous conformant aux normes en vigueur. (Source : ADEME)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

#### AUTRES

- Privilégiez la lumière naturelle comme par exemple des puits de jours dans les ateliers. (Source : ADEME)
- Eclairiez des zones de votre commerce de manière différente en fonction des activités et utilisez des éclairages d'appoint lorsque nécessaire. (Source : ADEME)
- Privilégiez des couleurs claires pour les murs et les revêtements afin de mieux diffuser la lumière. (Source : ADEME)
- Adaptez le niveau lumineux au besoin d'éclairage, en prenant en compte l'éclairage naturel et le besoin de mise en valeur des produits.

- **Installez un détecteur de luminosité** : ce système permet d'ajuster la puissance ou l'extinction de vos éclairages en fonction des arrivées de lumière naturelle. (Source : ADEME)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- **Installez des détecteurs de présence** pour vos éclairages dans les locaux dont vous faites une utilisation occasionnelle (stockage, local technique, sanitaires etc.). (Source : ADEME)
  - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- **Installez un système de zoning d'éclairage** pour les locaux les plus grands, et ayant un accès à la lumière extérieure. Cela permet de n'allumer qu'une partie des luminaires lorsque la luminosité du local suffit. (Source : ADEME)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (5 000-10 000€)
- **Remplacez vos éclairages obsolètes par des systèmes à LED** : lorsque c'est possible, remplacez vos éclairages halogènes, incandescents ou vos tubes fluorescents par des systèmes LED, qui possèdent une meilleure performance énergétique. (Source : ADEME)
  - Economies max : 50% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)

## Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

### LEVIERS D'AMELIORATION DE SON EMPREINTE CARBONE

- Utilisation d'**électricité renouvelable et/ ou en autoconsommation** (mise en place de panneaux photovoltaïques ou de panneaux solaires thermiques)
- Influence des **fournisseurs** pour passer aux énergies renouvelables
- Influence des **transporteurs** pour passer à des énergies vertes (véhicules électriques)
- Vente de produits fabriqués à partir de **matériaux renouvelables ou recyclés** (vente de bijoux en diamants créés à partir d'or et d'argent recyclés)
- Recyclage des produits vendus** (à travers des ateliers ludiques pour aider à donner une seconde vie aux produits)
- Mise en place d'**emballages réutilisables** pour les produits ayant vocation à être livrés
- Mise en place d'un **service de nettoyage neutre en carbone**
- Favorisation de l'**économie circulaire** (recyclage, réutilisation, ré-emplois des équipements etc.)

### LABELS ET CERTIFICATION RSE

- Obtention du **label B-Corp** qui est attribué aux entreprises qui s'engagent dans les pratiques aux préoccupations sociales et environnementales.
- Le **label LUCIE 26000** atteste de la responsabilité sociétale d'une entreprise.
- Le **label Engagé RSE** de l'Afnor permet d'évaluer la maturité des démarches RSE des organisations sur la base de l'ISO 26000.
- Le **label Fair For life** d'Ecocert permet de reconnaître les produits issus du commerce équitable.
- La **certification STANDARD 100** de OEKO-TEX assure qu'un produit a été contrôlé de manière fiable quant aux substances nocives.





## Entreprises concernées par la filière

*Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)*

Autres commerces de détail en magasin non spécialisé (4719B)  
Autres commerces de détail spécialisés divers (4778C)  
Commerce d'autres véhicules automobiles (4519Z)  
Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé (4754Z)  
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (4777Z)  
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (4764Z)  
Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (4774Z)  
Commerce de détail d'autres équipements du foyer (4759B)  
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (4763Z)  
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (4771Z)  
Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé (4741Z)  
Commerce de détail d'équipements automobiles (4532Z)  
Commerce de détail de biens d'occasion en magasin (4779Z)  
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé (4730Z)  
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)  
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé (4765Z)  
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé (4762Z)  
Commerce de détail de la chaussure (4772A)  
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé (4761Z)  
Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage (4772B)  
Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé (4743Z)  
Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé (4742Z)  
Commerce de détail de meubles (4759A)  
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (4775Z)  
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (4773Z)  
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m<sup>2</sup> et plus) (4752B)  
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m<sup>2</sup>) (4752A)  
Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé (4753Z)  
Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé (4751Z)  
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (4511Z)  
Commerce et réparation de motocycles (4540Z)  
Commerces de détail d'optique (4778A)  
Commerces de détail de charbons et combustibles (4778B), Grands magasins (4719A)